



POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

Congrès Quartier des Affaires 2016
(Atelier)

13 octobre 2016



1. DÉFINITIONS

1.1. ENTREPRISE

1.2. VÉRIFICATION DILIGENTE



2. FAÇONS D'ACQUÉRIR UNE ENTREPRISE

2.1. SI L'ENTREPRISE EST NON INCORPORÉE

2.1.1. Achat des actifs de l'entreprise

2.2. SI L'ENTREPRISE EST INCORPORÉE

2.2.1. Achat des actifs de l'entreprise

2.2.2. Achat des actions



3. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CHACUNE DES FAÇONS

3.1. ACHAT DES ACTIFS

- 3.1.1. Responsabilité de l'acquéreur limitée mais Attention !
- 3.1.2. Transaction plus compliquée d'un point de vue légal
- 3.1.3. L'acheteur n'a pas les problèmes fiscaux de la société du vendeur
- 3.1.4. C'est le vendeur qui gèrera la distribution des surplus
- 3.1.5. Amortissement de l'achalandage (MCIA) inclus dans le prix d'achat possible



3. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CHACUNE DES FAÇONS

3.1. ACHAT DES ACTIFS (SUITE)

3.1.6. Profits et pertes de l'entreprise dont les actifs sont acquis pourront être englobés ou ajoutés aux profits et pertes des autres entreprises de l'acheteur

3.1.7. L'acheteur peut sélectionner les actifs à acheter

3.1.8. Les actifs peuvent être amortis à leur juste valeur marchande

3.1.9. Les actifs sont en général plus faciles à évaluer que les actions

Note: Pour le vendeur souvent le principal désavantage de la vente d'actifs sera l'impossibilité d'utiliser la déduction pour gain en capital qui ne s'applique que pour les actions admissibles de petites entreprises. Le vendeur pourrait demander un prix plus élevé pour compenser ses désavantages et les impôts payables à la vente des actifs et à la distribution des surplus.



3. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CHACUNE DES FAÇONS

3.2. ACHAT DES ACTIONS

- 3.2.1. Changement de contrôle entraîne une fin d'exercice pour la société et une obligation de produire les états financiers et déclaration de revenus dans les 6 mois
- 3.2.2. Toutes les pertes de la société ne sont pas nécessairement reportables
- 3.2.3. Le capital versé des actions en circulation doit être vérifié



3. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CHACUNE DES FAÇONS

3.2. ACHAT DES ACTIONS (SUITE)

- 3.2.4. Attention aux sociétés qui peuvent devenir « associées » et qui devront désormais partager la déduction pour petite entreprise, communément appelée le « petit taux » pour le premier 500 000\$
- 3.2.5. Continuité de l'entreprise et de la société qui l'exploite donc responsabilité intégrale vis-à-vis les tiers comme s'il n'y avait pas eu de vente d'actions
- 3.2.6. Attention si le vendeur est un non résident canadien



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.1. QUANT AU TITRE DES ACTIONS ET STATUT JURIDIQUE (si vente d'actions)

4.1.1. Livre corporatif

On recherche ici:

- i. La conformité de la chaîne de titres sur les actions
- ii. L'identité des administrateurs pouvant prendre légalement les décisions
- iii. S'il existe une convention entre les actionnaires
- iv. La conformité des transactions passées et celles envisagées avec les statuts et règlements
- v. Existence en bonne et due forme de la société



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.1. QUANT AU TITRE DES ACTIONS ET STATUT JURIDIQUE (*SUITE*)

4.1.2. La validité des actions

4.1.2.1. Validité de leur émission et des transferts successifs

4.1.3. L'absence de toute charge, option ou autres droits sur les actions

4.1.4. Absence de toute sûreté sur les actions



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.2. QUANT AUX CONTRATS

- 4.2.1. Baux, sous-baux, contrats de services, contrats d'acquisition de biens meubles, crédit-baux, contrats de location, etc.
- 4.2.2. Engagements de non-concurrence ou de non-divulgaration qui lierait la société
- 4.2.3. Identifier dans les contrats les autorisations à obtenir en cas de changement de contrôle



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.3. QUANT À LA SITUATION FINANCIÈRE (VÉRIFICATION COMPTABLE ET FISCALE)

- 4.3.1. États financiers (5 ans avant au moins)
- 4.3.2. États financiers internes pour l'exercice en cours
- 4.3.3. Mauvaises créances
- 4.3.4. Description immobilisations incluant le coût en capital, l'amortissement accumulé et FNACC, la valeur nette et la juste valeur marchande
- 4.3.5. Comptes bancaires



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.3. QUANT À LA SITUATION FINANCIÈRE (VÉRIFICATION COMPTABLE ET FISCALE) (*SUITE*)

- 4.3.6. Déclarations fiscales et avis de cotisation, etc.
(au moins 5 ans)
- 4.3.7. Comptes de taxes générales, spéciales, foncières,
scolaires et droits de mutation (au moins 5 ans)
- 4.3.8. Choix fiscaux déposés par la société
- 4.3.9. Correspondances échangées et dossiers comptables
concernant toute vérification fiscale et description de
toute vérification fiscale au cours des 5 années
précédentes



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.3. QUANT À LA SITUATION FINANCIÈRE (VÉRIFICATION COMPTABLE ET FISCALE) (*SUITE*)

- 4.3.10. Description de tout impôt impayé, précisions sur tout défaut de produire et entente avec les autorités fiscales
- 4.3.11. Détails sur l'identité des vendeurs et leur statut de résident ou non résident aux fins fiscales



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.4. QUANT AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES OU LITIGES

- 4.4.1 Liste des procédures judiciaires, mises en demeure, arbitrage, médiation (civil, pénal, faillite et tous avis juridiques tant à l'égard de la société que de ses actionnaires et administrateurs)



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.5. QUANT AUX BIENS MEUBLES

- 4.5.1 Liste des biens meubles de la société incluant les véhicules en location, les équipements, matériel roulant, logiciels (licences) et équipement informatique
- 4.5.2. Liste des sûretés ou charges sur les biens (RDPRM)



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.6. QUANT AUX IMMEUBLES

- 4.6.1 Améliorations locatives
- 4.6.2 Bail

4.7. QUANT AUX PERMIS NÉCESSAIRES POUR EXPLOITER

- 4.7.1 Obtenir copie des permis et identifier les permis non transférables et les conditions d'émission de ces permis pour l'acheteur
- 4.7.2 Identifier tout défaut, avis de contravention à ces permis reçus par la société et vérification des procédures en cours (plumitifs et autorités réglementaires concernées)



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

- 4.8. QUANT AUX ASSURANCES
- 4.9. QUANT À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- 4.10. QUANT AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.11. QUANT AUX RESSOURCES HUMAINES

- 4.11.1 Liste des employés (date d'embauche, poste et conditions salariales avec tous les avantages), durée du contrat d'emploi et régime de retraite
- 4.11.2. Liste des anciens employés récents avec détails sur les indemnités payées
- 4.11.3. Existence de clauses de non-concurrence pour employés actuels et anciens
- 4.11.4. Liste des employés en congé de maladie ou invalidité et détails



4. POINTS À VÉRIFIER AVANT L'ACHAT D'UNE ENTREPRISE

4.11. QUANT AUX RESSOURCES HUMAINES (*SUITE*)

- 4.11.5. Dossiers CSST, vacances, congés maladie, évaluations de rendement
- 4.11.6. Plaintes, poursuites, CNESST
- 4.11.7. Politiques ou directives
- 4.11.8. Convention collective
- 4.11.9. Dossier équité salariale



5. CONSEILS POUR ACHETEUR MAIS AUSSI POUR LE VENDEUR

5.1. CONSIDÉRATIONS D'AFFAIRES

5.2. CONSIDÉRATIONS LÉGALES

5.2.1. Livre de minutes

5.2.2. Contrat d'emploi

5.2.3. Engagement de non-concurrence, confidentialité et non-sollicitation

5.2.4. Conserver tous documents bien classés de manière organisée



5. CONSEILS POUR ACHETEUR MAIS AUSSI POUR LE VENDEUR

5.3. CONSIDÉRATIONS FISCALES

5.4. UN ACHAT ET UNE VENTE, cela se prépare parfois quelques années avant, surtout dans le cas d'une vente (considérations fiscales et régularisations légales)



6. CONCLUSION

6.1. COÛTEUX À PRIME ABORD MAIS NÉCESSAIRE

6.2. ADAPTATION À LA TRANSACTION

6.3. « BUSINESS STAGING » POUR LES VENDEURS ET PLANIFICATION
STRATÉGIQUE POUR LES ACHETEURS



En vous remerciant et pour toute question additionnelle, contactez-nous. N'oubliez pas de visiter le site alepin.com pour avoir la présentation complète.





ALEPIN
GAUTHIER
LE DROIT SOUS UN AUTRE ANGLE

ALEPIN.COM

3080, boul. le Carrefour, bureau **400** Laval (Québec) H7T 2R5

Tél 450 681-3080 Montréal 514 335-3037 Lasalle 514 364-3383 Fax 450 681-1476



